

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2014-011

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

### Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques qui seront réalisés, rue du 8 Mai 1945, du 10 février au 11 mars 2014, par l'entreprise STBM SAS, située 108 bis, rue Victor Hugo Prolongée 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

- Vu l'intérêt général ;

#### ARRETE

**Art. 1 –**

La circulation des véhicules sera alternée rue du 8 Mai 1945 (RD205), au droit du chantier, du 10 février au 11 mars 2014.

**Art. 2 –**

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement et par feux tricolores, sera mis en place.

**Art. 3 –**

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise STBM SAS pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Art. 4 –**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise STBM SAS de Bruay sur l'Escaut.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Départementale de Denain.

Fait à Emerchicourt, le 5 février 2014

Le Maire,  
Michel LOUBERT.